

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché public de travaux Marché A Procédure Adaptée - MAPA

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE TERRASSE DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE ARSENAL

Marché n°2025-31

Pouvoir adjudicateur : Crous de Toulouse-Occitanie

Représentant du pouvoir adjudicateur : Mme Dominique FROMENT, Directrice générale du Crous de Toulouse-Occitanie

Pour tous renseignements d'ordre administratifs et techniques : profil acheteur
<https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

A titre informatif, les opérateurs économiques qui téléchargent de manière anonyme le DCE ne pourront recevoir par conséquent les informations émanant du pouvoir adjudicateur. Ils devront donc se tenir informés par leurs propres moyens.

Comptable assignataire : M. Nsiani MARQUES

Date limite de réception des offres :

Mercredi 21 mai 2025

12h00

Visite obligatoire : Le mercredi 7 mai 2025 à 9h ou le jeudi 15 mai 2025 à 9h

Objet du marché

Le présent marché public porte sur les **travaux de rénovation de l'étanchéité de la toiture terrasse du Restaurant Universitaire Arsenal au 2 Boulevard Armand Duportal, 31000 Toulouse.**

Acheteur

Crous de Toulouse-Occitanie

Représenté par Madame Dominique Froment, Directrice générale

58 rue du Taur - 31070 Toulouse CEDEX 07

Téléphone : 0561125400

Courriel : immobilier@crous-toulouse.fr

Site internet : <https://www.crous-toulouse.fr>

Intervenants

Maîtrise d'œuvre

BETOM GROUP

Représentée par M. Stéphane FAGLIN,

4 rue FontGrasse – 31700 BLAGNAC

Tél : 06 62 96 39 58 – Mail : s.faglin@betom.fr

SIRET : 659 801 948 00160

Missions : DIAG/AVP/PRO/ACT/VISA/DET/AOR

Coordination Sécurité Protection de la santé

ALPES CONTROLES - Agence de Toulouse

ZAC du canal – Le zodiaque

1 passage de l'Europe – 31400 Toulouse

Tél : 05 61 73 25 56

Coordinateur SPS responsable du projet : M. Patrick PEYRON

Mail : ppeyron@alpes-controles.fr

Une coordination en matière de sécurité et de santé est organisée, aux fins de prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises et de prévoir, lorsqu'elle s'impose, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les

protections collectives.

Contrôleur technique

Qualiconsult

1 rue de la Paderne – 31170 Tournefeuille

Contrôleur Technique responsable du projet : Mme Sophie KEBALO

Tél : 06 73 89 35 69 – Mail : sophie.kebalo@qualiconsult.fr

Missions : L, LE, TH

Allotissement – Tranches

- Décomposition de la prestation et forme du contrat :

Le marché est en une tranche ferme.

Lot Unique : Etanchéité, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le bâtiment concerné est :

- **Restaurant Universitaire Arsenal**
2 Boulevard Armand Duportal - 31000 Toulouse

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Sans objet.

Variantes

Sans objet.

Durée du marché

La durée prévisionnelle des travaux est de 11 semaines comprenant une période de préparation de 1 semaine, à compter de la notification de l'acte d'engagement valant ordre de service de démarrage de la période de préparation.

Contrainte particulière

Les travaux devront se faire en site occupé.

Procédure de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions du Code de la commande publique, selon la procédure adaptée (Articles R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique).

Groupement

Dans le cas où l'entrepreneur répond en groupement d'opérateurs économiques, il doit indiquer sa composition et sa nature dans les pièces de la candidature.

L'un des prestataires, membre du groupement est désigné comme mandataire dans ces mêmes pièces.

Dans le cas d'un **groupement conjoint**, le Maître d'ouvrage demande que **le mandataire** soit **solidaire** de chacun des autres membres du groupement.

Contenu et modalités d'exécution des travaux

Le contenu et les modalités d'exécution des travaux sont stipulés dans les pièces du marché, le Dossier de Consultation des Entreprises, notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP), les plans et notices, le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) Travaux 2021, les cadres de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF).

Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent RC ;
- le CCAP ;
- le CCTP ;
- le DPGF ;
- l'acte d'Engagement ;
- un planning prévisionnel des travaux ;
- le plan ;
- le RICT ;
- La proposition de PIC ;
- l'attestation de visite ;

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier. Toutefois, conformément à l'article R2123-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.

Visite des lieux

Une visite du site est **OBLIGATOIRE**, sur rendez-vous auprès de :

BETOM – Stéphane FAGLIN

s.faglin@betom.fr

Tel : 06 62 96 39 58

CROUS de TOULOUSE-OCCITANIE – Chloé MARY

chloe.mary@crous-toulouse.fr

Tel : 06.07.44.52.08

Les dates de visite sont les suivantes :

- Le Mercredi 7 Mai 2025 à 9h
- Le Jeudi 15 Mai 2025 à 9h

Le candidat devra présenter l'attestation de visite jointe au DCE à la signature de la maîtrise d'œuvre à l'issue de la visite et la joindre dans son offre.

Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres doivent être déposées avant le

MERCREDI 21 Mai 2025 – 12H00

de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Dans le cas où plusieurs offres seraient remises par un même candidat, seule la dernière offre reçue dans le délai imparti sera prise en compte.

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, les candidats devront tenir compte des indications suivantes :

Les formats des fichiers transmis :

- « .doc », « .pdf », « xls » ;
- Eviter certains formats, type exe ;
- Scinder les dossiers volumineux.

Anti-virus :

Les candidats s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu par voie électronique. Le candidat en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification. Dans ce cas et dans l'hypothèse où le candidat aurait fait parallèlement parvenir une copie de sauvegarde sur support physique, il sera procédé à l'ouverture de celle-ci.

Copie de sauvegarde (article R 2132-11 du CCP)

Il est vivement recommandé d'adresser une version sur support physique avant la date limite de remise des offres électroniques (papier ou électronique type clé USB) portant la mention ci-dessous sur le fichier ou sur l'enveloppe :

« COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR – MARCHÉ 2025-XXX »

Par voie postale en LRAR ou déposée à l'accueil du CROUS :

58 rue du Taur – CS 67096 – 31070 TOULOUSE CEDEX 7

du lundi au vendredi

entre 9 h 00 - 11 h 30 et 14 h 00 - 16 h 00

Il est rappelé que la copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :

- Si le pli transmis par voie électronique contient un virus ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres ;
- Si le pouvoir adjudicateur n'a pas pu ouvrir le pli transmis par voie électronique.

Gestion des remises hors délais :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délai. Il est par ailleurs entendu que l'intégralité de la transmission des documents sur le site de la salle des marchés du site achatpublic.com doit avoir été réalisée avant l'heure limite de réception des offres.

Toute proposition dont le téléchargement sur le serveur ne serait achevé à l'heure impartie sera considérée comme reçue hors délai.

Contenu des plis

1. La candidature justifiant les qualités et capacités du candidat, comprendra les pièces suivantes :

- La lettre de candidature (imprimé **DC1**) ;
- La déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (imprimé **DC2**) ou le **DUME**, accompagné impérativement le cas échéant de toutes les pièces administratives ;
- L'**ATTRI 2**, le cas échéant ;
- Le cas échéant, les **références** sur des opérations similaires (en taille et complexité) ;
- Les **effectifs** moyens sur les 2 dernières années, pour ce type de prestations ;
- Un **RIB**.

2. L'offre qui doit être entièrement conforme aux exigences du CCTP et à celles contenues dans les autres pièces communiquées, comprendra :

- **L'Acte d'Engagement** rempli et signé,
- **Les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire (C.D.P.G.F.)** suivant les cadres joints dans le dossier de consultation des entreprises.

Les candidats ont l'obligation de remettre une offre comportant obligatoirement les cadres de décomposition du prix global et forfaitaire entièrement remplis et sans modification.

Les candidats peuvent éventuellement les compléter s'ils le jugent nécessaire par des sous-détails pour certaines rubriques.

Les C.D.P.G.F. doivent être retournés **sous formats EXCEL et PDF signé** par la personne habilitée à engager l'entreprise.

Les candidats devront effectuer toutes les vérifications et apporter les compléments qu'ils jugeront nécessaires à ces cadres, les prix proposés devant comporter tout ce qui concerne le complet achèvement des travaux.

- **Un mémoire technique** justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux et le respect des délais ; en annexes : fiches techniques, plans de principes, SOGED, PAQ....

Le candidat indiquera en outre les noms et qualifications professionnelles pertinentes des personnes physiques qui seront chargées de l'exécution du marché.

- Le **planning** daté et signé.

**Le candidat veillera à fournir tous pouvoirs et pièces nécessaires
à une candidature et à une offre conformes,
notamment la personne habilitée à engager le candidat
devra être titulaire des pouvoirs nécessaires.**

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées selon les capacités financières, les déclarations d'effectifs et les qualifications techniques du candidat, telles que demandées ci-dessus.

Critères de jugement des offres

Pour l'ensemble des lots, les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

1. Valeur technique (60 %)	
Sous-critère 1 : (20 points)	Caractéristiques et performances techniques des équipements et / ou des matériaux et/ ou des produits mis en œuvre ; fiches techniques des principaux produits ou matériels proposés ; garanties proposées
Sous-critère 2 : (20 points)	Note organisation, méthodologie travaux, dispositions prises par l'entreprise pour respecter les exigences du DCE, moyens humains et matériels mobilisables par l'entreprise pour l'exécution des prestations dans le respect du planning contraint et de la mise en sécurité du personnel en travaux à grande hauteur
Sous-critère 3 : (10 points)	3 références similaires en taille et en complexité
Sous-critère 3 : (10 points)	Dispositions arrêtées par l'entreprise pour une intervention en site occupé et dispositions adoptées pour diminuer les nuisances de chantier. Dispositions arrêtées par l'entreprise en matière de gestion des déchets de chantier

2. Prix (40 %)

Les propositions de prix seront notées selon la formule suivante :

$$100 \times (\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{Prix de l'offre du candidat}).$$

La note globale sera pondérée de 40 %.

En cas de discordance constatée dans une offre entre les différentes indications des prix globaux et forfaitaires, **l'indication en lettres hors T.V.A. figurant dans l'état de prix global et forfaitaire prévaudra** sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire ou dans un sous-détail d'un prix unitaire, figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Justificatifs à fournir par l'attributaire

Avant la notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance de responsabilité décennale	Attestation délivrée par l'assureur de l'attributaire
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande sur le profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV

Toulouse Cedex 07

31068 Toulouse

Téléphone : 05 62 73 57 57

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Télécopie : 05 62 73 57 40

Site internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matières industrielle et commerciale.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers :

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression :

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données.

L'exercice de ces droits peut être effectué en premier lieu auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@crous-toulouse.fr, le cas échéant auprès de l'acheteur mandataire du groupement, puis enfin si nécessaire, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles :

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)

[Formulaires candidats \(DAJ\) : https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics/formulaires](https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics/formulaires)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)